

**Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds**  
**Séance du lundi 30 juin 2014**

*Rapport du Conseil communal relatif aux modifications du plan et règlement d'aménagement communal liées à la planification du pôle économique cantonal du Crêt-du-Loclc*

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Pour notre part, on a eu un accueil plutôt réjoui de ce rapport, qui définit les applications techniques des décisions qui ont été prises lors de la séance du 28 octobre dernier entre les autorités du Locle et celles de notre ville. Nous accepterons donc le rapport, à l'unanimité, avec enthousiasme.

La zone industrielle du Crêt-du-Loclc est une zone exemplaire de par son développement et contient aujourd'hui des entreprises de haut standing qui contribuent à la bonne dynamique économique des Montagnes neuchâteloises en particulier et du canton de Neuchâtel en général. Il s'agit donc d'aménager et de valoriser cette zone de la meilleure manière qu'il soit au niveau du paysage et de l'architecture. Dans ce sens, le groupe socialiste soutient les mesures du Conseil communal qui sont faites dans le rapport.

Toutefois, nous nous posons les questions suivantes. Un, est-ce qu'un chemin piétonnier est envisagé entre l'arrêt de bus de Tourbillon et le chemin des Herses ? Deux, qu'en est-il du cancelage du bâtiment ? Et enfin trois, est-ce que les propriétaires et habitants des établissements de l'endroit ont été informés des diverses modifications du plan de zone ? En effet, il nous paraît important de consulter l'avis des citoyens qui sont directement concernés par les modifications.

Nous souhaitons finalement rappeler que l'aménagement de cette zone est un projet que les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont en commun sur le long terme. Nous nous réjouissons de cette bonne collaboration et souhaitons en voir aboutir d'autres dans un futur relativement proche. Merci.

*Yannick Rappan, PS*